



L'essentiel du Bulletin d'information n° 900 juin 2026

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire.

Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.

Droit bancaire

Frais bancaires de succession : le Conseil constitutionnel censure la gratuité obligatoire des frais pour certaines successions, mais valide leur plafonnement à 1 % des avoirs du défunt.

CCSF : le Comité réaffirme son attachement au modèle français de financement de l'acquisition de la résidence principale et appelle à préserver ses caractéristiques dans le cadre des réformes prudentielles européennes.

DGCCRF : la Direction présente les principales actions menées en 2025 et annonce ses priorités de contrôle pour 2026, notamment dans les secteurs de la banque, de l'assurance, des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle.

Panorama de jurisprudence

Contrat à durée déterminée : La Cour de cassation précise que dans l'hypothèse d'une résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée, le prix n'est dû qu'en cas d'exécution de la prestation convenue. (Cass. com. 13 mai 2026).

Mise en garde de l'emprunteur : le délai de prescription de l'action en responsabilité contre la banque court à compter de l'exigibilité des sommes que l'emprunteur n'est pas en mesure de rembourser, et non de la conclusion du prêt ou de la révélation d'un simple risque (Cass. com. 15 avril 2026).

Fraus omnia corrumpit : la Cour de cassation rappelle que la fraude commise par la caution dans la rédaction des mentions manuscrites prescrites à peine de nullité par l'article L. 341-2 du code de la consommation interdit à celle-ci de se prévaloir de ces dispositions. (Cass. com. 6 mai 2026).

Droit des sociétés

Parité au sein des organes de direction : l'AMF précise les modalités de déclaration des informations relatives au respect des obligations issues de la directive « *Women on Boards* » (AMF, instruction DOC-2026-04).

Marchés financiers

AMF : l'Autorité a publié, le 28 mai 2026, son rapport annuel pour l'année 2025.

Épargne réglementée : les contrôles de multi-détention entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2027.

CIF : l'AMF décrit la nouvelle méthodologie des contrôles CORE et partage les principaux enseignements des premiers contrôles menés en 2025.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

GAFI : La dernière réunion plénière sous présidence mexicaine s'est tenue du 15 au 19 juin 2026.

CJUE : Le droit de l'UE n'autorise pas les États membres à imposer aux établissements de crédit de refuser à un consommateur l'ouverture d'un compte de paiement assorti de prestations de base au seul motif que ce consommateur est inscrit sur une liste de personnes visées par des mesures restrictives imposées par un pays tiers (CJUE 11 juin 2026).

AMF : L'Autorité présente la synthèse de ses contrôles menés en matière de LCB-FT et ayant donné lieu à des suites pour la période 2022-2025.

Corruption

HATVP : La Haute autorité présente son rapport d'activité 2025.

Lanceurs d'alerte : Le Défenseur des droits réclame des réponses concrètes de la part des pouvoirs publics afin de renforcer leur protection.

Vos interlocuteurs :

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - [Eva Ruimy](#)
Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - [Arnaud Kerael](#)
Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable - [Ludivine Polère](#)

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - [Christian Meyer](#)
Droit des sociétés - [Eva Ruimy](#)
Social - [Anne-Sophie Lapotre](#)
Veille documentaire - [Anne-Sophie Lapotre](#), [Emmanuelle Colson](#) et [Aurélien Duchemin](#)



L'essentiel du Bulletin d'information n° 900 juin 2026

Économie numérique, informatique et libertés

Commission européenne : L'UE présente un « **train de mesures** » sur la **souveraineté technologique**.

ESAs : Les Autorités européennes de supervision publient leur **premier rapport** sur les incidents liés aux TIC dans le cadre du règlement DORA.

AMF : L'Autorité appelle au **renforcement des dispositifs** des acteurs financiers face aux menaces liées à l'intelligence artificielle.

Communications par voie électronique : la CNIL rappelle les règles.

Services et instruments de paiement

TARGET2 : La BCE présente son **rapport annuel 2025**.

Fraude : La Banque de France et l'ACPR alertent la Place sur la recrudescence des faux messages SMS évoquant un « **fichage à la Banque de France** ».

Crypto-actifs

Agrément MiCA : La période transitoire des régimes nationaux vers l'autorisation requise au titre du règlement MiCA a pris fin le **1^{er} juillet 2026**. À cette date, « **toute entité fournissant des services sur crypto-actifs à des clients dans l'Union européenne sans autorisation doit cesser ces activités** ». L'ESMA précise ses attentes envers les prestataires concernés.

Le **décret n° 2026-420 du 29 mai 2026** précise les règles et modalités applicables au **transfert de propriété** ainsi qu'au **nantissement d'actifs numériques**.

Fiscal

Plus-values de cession et produits de participation : un régime fiscal étranger d'exonération des dividendes et des plus-values n'est pas nécessairement un « régime fiscal privilégié ».

Saisie administrative à tiers détenteur : l'article L 262 du livre des procédures fiscales est déclaré contraire à la constitution.

Prix de transfert intra-groupe : l'administration doit justifier le caractère excessif du prix payé.

Régime d'imposition des entreprises : vers un 28ème régime fiscal européen ?

Supervision prudentielle

Risques de marché : La Commission européenne introduit des modifications ciblées et temporaires à la mise en œuvre par l'UE de FRTB.

Vulnérabilités du secteur financier français : examen par le HCSF.

Exigences du pilier 3 : l'EBA publie d'un projet final de norme technique pour leur application.

Social

Congé supplémentaire de naissance : parution de plusieurs décrets précisant les modalités pratiques de ce dispositif.

Arrêts de travail et formation professionnelle : les principales mesures de loi relative à la lutte contre les fraudes sociales et fiscales (loi n° 2026-534 du 25 juin 2026)

Harcèlement sexuel d'ambiance : la Cour de cassation reconnaît le harcèlement sexuel d'ambiance et admet que des propos à connotation sexuelle ou sexiste adressés à plusieurs salariés peuvent être subis par chacun d'eux et qu'il n'est pas nécessaire d'être directement visé pour en être victime (Cass. soc. 28 mai 2026)

Pour vous abonner au Bulletin d'information, renvoyez-nous ce formulaire : [cliquer ici](#)



Sommaire du Bulletin d'information n° 900 juin 2026

Droit général français et européen			
Grandes réformes	6	Finance durable	34
- Actualités législatives		- Finance verte	
- Droit européen			
Droit des affaires	8	Droit des sociétés	36
- Garanties des professions réglementées		- Droit des actionnaires	
		- Fusion, scission, cession et transmission	
		- Gouvernance : parité au sein des organes de direction : l'AMF précise les modalités de mise en œuvre de la directive « Women on Boards »	
		- Jurisprudence	
Droit bancaire	10	Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme	40
- Compte		- Autorité : AMF : synthèse des contrôles en matière de LCB-FT (2022-2025)	
- Crédit		- Coopération européenne et internationale : GAFI : résultats de la réunion plénière de juin 2026	
- Protection des clients		- Sanction financière	
		- Jurisprudence : refus d'ouverture d'un compte bancaire à un consommateur en raison de son inscription sur une liste de sanctions : précisions de la CJUE	
Panorama de jurisprudence			
Droit bancaire, Droit des affaires	12	Corruption	48
- Compte		- Autorité	
- Droit civil : résiliation anticipée d'un contrat à durée déterminée : le prix n'est dû qu'en cas d'exécution de la prestation convenue		- Coopération européenne et internationale : GRECO : résultats de la réunion plénière de juin 2026	
- Droit international privé : compétence internationale : appréciation de la connexité des demandes dirigées contre plusieurs défendeurs			
- Procédure : action en restitution de valeurs mobilières : imprescriptibilité du droit de propriété – défaut de mise de garde de l'emprunteur : point de départ du délai de prescription de l'action en responsabilité contre la banque		Économie numérique, informatique et libertés	50
- Procédures collectives : interdiction de payer les créances antérieures : la compensation suppose des créances connexes		- Économie et finance numérique : commission européenne : « train de mesures » sur la souveraineté technologique- AMF : appel au renforcement des dispositifs des acteurs financiers face aux menaces liées à l'intelligence artificielle	
- Protection des clients : contrats commerciaux : exclusion de l'article 1171 du code civil		- Informatique et libertés : communication par voie électronique : la CNIL rappelle les règles à respecter	
- Recouvrement des créances et voies d'exécution : saisie immobilière : effets de la renonciation à l'insaisissabilité de la résidence principale		- Sécurité : CNIL : les règles essentielles en matière de sécurité des données pour les entreprises	
- Surendettement		- Jurisprudence	
- Sûretés : <i>fraus omnia corrumpit</i> : la fraude de la caution fait obstacle à la nullité du cautionnement		Crypto-actifs	63
		- Autorités : ESMA : déclaration sur la fin des périodes transitoires prévues par le règlement MiCA	
		- Réglementation : publication d'un décret relatif au transfert de propriété et au nantissement d'actifs numériques	
Marchés financiers	22	Services et instruments de paiement	66
- Abus de marché		- Lutte contre la fraude	
- Autorité : AMF : rapport annuel 2025		- Services de paiement	
- Épargne réglementée : contrôle de la détention de produits d'épargne réglementée de même catégorie : nouvel arrêté			
- Gestion d'actifs			
- Marché			
- Médiation			
- Prestataire : conseiller en investissements financiers : nouvelle méthodologie de contrôle			
- Protection des investisseurs			
Banque-Assurance	33		
- Sanction et jurisprudence			



Fiscal

69

- **BIC-IS** : plus-values de cession et produits de participation : un régime fiscal étranger d'exonération des dividendes et des plus-values n'est pas nécessairement un « régime fiscal privilégié »- vers un 28^{ème} régime fiscal européen ?
- **Droit d'enregistrement** : droit de succession : prêt + contrat d'assurance vie = « opération globale » ?
- **Impôt sur le revenu**
- **International**
- **Lutte contre la fraude**
- **Procédure** : saisie administrative à tiers détenteur : inconstitutionnalité de certaines dispositions
- **Jurisprudence** : cotisations sociales obligatoires : elles sont déductibles, même lorsqu'elles sont acquittées à l'étranger et par erreur- prix de transfert intra-groupe : l'administration doit justifier le caractère excessif du prix payé

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

77

- **Autorité**
- **Réglementation comptable et audit**
- **Réglementation prudentielle**

Social

83

- **Conditions de travail** : arrêts de travail : plafonnement de la durée des arrêts et du versement des indemnités – arrêts de travail : principales mesures de la loi contre les fraudes sociales et fiscales – parents d'enfants gravement malades ou handicapés : nouvelles mesures
- **Droit du travail** : rupture conventionnelle : réduction de la durée maximale d'indemnisation du chômage – congé supplémentaire de naissance
- **Formation professionnelle**
- **Protection sociale, retraite**
- **Jurisprudence** : harcèlement sexuel d'ambiance : être témoin suffit pour en être victime